

Christian Bromberger

Université de Provence

Dans le livre I des *Essais* (Ch. 46), Montaigne rapporte avec amusement l'anecdote suivante: «Henry, Duc de Normandie, fils de Henry second, Roy d'Angleterre, faisant festin en France, l'assemblée de la noblesse y fut si grande que, pour passe-temps, s'estant divisée en bandes par la ressemblance des noms: en la première troupe, qui fut des Guillaumes, il se trouva cent dix Chevaliers assis à table portant ce nom, sans mettre en compte les simples gentils-hommes et serviteurs». Cette anecdote, comme les nombreux exemples réunis par les folkloristes, les démographes, les historiens et, plus récemment, les ethnologues du monde européen, témoignent de l'étroitesse du champ des appellations individuelles à l'échelle d'une collectivité locale, régionale, voire nationale (1): stock restreint de prénoms, dont quelques-uns accusent une fréquence remarquable, nombre limité de patronymes, cas multiples d'homonymie totale... C'est au sein d'une même lignée, d'une même classe d'âge, d'une même communauté locale, là où des nécessités pratiques devraient imposer un système clair d'identifications individuelles, que les homonymies partielles ou totales sont les plus fréquentes. Une réflexion sur les noms de personnes s'ouvre donc par la reconnaissance d'un paradoxe: à quoi tient la faiblesse distinctive de systèmes voués, à première vue, à assurer sans ambiguïté l'identification personnelle?

Or le moins que l'on puisse dire c'est que, jusque dans les années 1960, peu d'auteurs ont tenté de prendre la mesure de ce paradoxe en s'interrogeant sur les fonctions qu'assume, dans l'ensemble du système social, le sous-système des noms de personnes. L'anthroponymie, cette branche de l'onomastique qui n'a guère renouvelé ses méthodes depuis plus d'un siècle, s'est cantonnée dans des investigations philologiques dont A. Vallet (1961: 13), dans un mémoire consacré aux noms de personnes dans le Forez au Moyen-Age, nous rappelle les axes majeurs: 1) classer et interpréter les noms de personnes; 2) en décrire l'évolution.

Nantie d'un tel programme la recherche anthroponymique s'est

confondue avec une gigantesque entreprise de classification, de rangement et de philologie historique consistant à classer les noms de personnes, sur la base de relevés minutieux établis sur plusieurs siècles:

- soit en fonction de leurs affinités morphologiques, de leur commune origine linguistique ou dialectale (le but de la démarche est dès lors de dégager des couches ou des aires anthroponymiques);
- soit en fonction de leurs propriétés sémantiques (en regroupant par registres de significations des patronymes dont le sens originel est devenu opaque, des prénoms d'inspiration religieuse ou profane..., des sobriquets dénotant des particularités physiques, professionnelles etc...);
- soit en fonction des étapes de fixation des différentes catégories d'appellations (en retraçant, par exemple, la lente émergence, au Moyen-Age, du système anthroponymique qui prévaut aujourd'hui dans la plupart des sociétés européennes où le patronyme héréditaire a complété le nom de baptême qui était jadis la seule dénomination individuelle).

Engagée sur de telles voies, l'anthroponymie s'est condamnée d'elle-même à n'être qu'une science auxiliaire à laquelle ont recours circonstanciellement les disciplines les plus diverses pour conduire des démonstrations dont l'objet n'a qu'un très lointain rapport avec l'onomatistique. Beaucoup de travaux récents ont ainsi mis à contribution l'anthroponymie, en analysant les noms de personnes comme de simples indices, mais en prenant rarement la mesure des fonctions que les sociétés leur assignent. Tour à tour la démographie historique — pour étudier les processus de peuplement (2) — la sociologie — pour appréhender les phénomènes de mode (3) — l'histoire des mentalités — pour apprécier le poids des dévotions religieuses (4) — l'anthropologie biologique — pour calculer le taux d'apparementement entre lignées ou de consanguinité entre individus (5) — ont utilisé le matériel onomatistique, privilégiant, selon les besoins de leur démonstration, une catégorie particulière d'appellations (prénoms dans les travaux des sociologues et des historiens des mentalités, patronymes surtout dans ceux des anthropologues). Ce recours — au demeurant tout à fait légitime — à l'anthroponymie comme science auxiliaire n'a guère fait progresser la réflexion sur les problèmes spécifiques que pose l'analyse des noms de personnes. La vocation propre de la recherche anthroponymique devrait être de dégager, au sein d'une société, les règles d'attribution des noms, les principes selon lesquels on classe, en les dénommant, des individus similaires et différents (par leur sexe, leur appartenance à une famille, à un clan, à une génération, à une localité...), les lois qui régissent le "système" des appellations (on sait qu'un individu reçoit, en général, plusieurs noms soit dans les jours soit dans les mois qui suivent sa naissance soit au cours de son existence), les propriétés syntagmatiques qui différencient, dans les énoncés, les noms

de personnes des autres catégories nominales (6), les normes sociales qui en prescrivent ou en interdisent l'emploi dans le discours, enfin les enjeux sociaux et symboliques (7) qui se greffent sur l'attribution et la signification de ces noms. Or la plupart des études traditionnelles d'anthroponymie (8), comme beaucoup de travaux récents qui y ont recours, se sont situés en marge d'un tel programme, en renversant les perspectives ou démembrant un champ de recherches qui a sa propre cohérence: au lieu d'analyser comment les sociétés "classent les individus" à travers les noms qu'elles leur assignent et la façon dont les usagers les emploient, on s'est surtout attaché à "classer les noms" selon des critères (origine, forme, sens présumé...) différents de ceux qui gouvernent l'attribution et l'énonciation des noms; au lieu d'étudier le système anthroponymique dans son ensemble, on s'est trop souvent cantonné dans des analyses fragmentaires d'une seule catégorie d'appellations (prénom, patronyme, sobriquet individuel ou collectif), privilégiant, à des fins démonstratives, un seul type de dénomination, une seule facette de l'identité individuelle; au lieu de repérer les structures et les fonctions d'un système de noms de personnes en synchronie et dans un cadre d'interconnaissance — là où il est opératoire —, on a surtout étudié les phénomènes de variation — dans le temps et dans l'espace —, procédure utile pour une stratigraphie ou une aréologie culturelles mais inopérante pour répondre à la question de fond: à quoi servent les noms propres?

Négligée par les historiens et les philologues, cette question de fond a retenu, en revanche, l'attention des logiciens et des linguistes qui ont proposé des définitions — formelles, sémantiques ou, plus récemment, pragmatiques — du nom propre. Il n'est pas question dans le cadre de ce bref exposé introductif, de retracer l'histoire de ce concept à la lumière de ces deux disciplines (9) mais simplement de signaler les problèmes que posent à l'anthropologue certaines de ces définitions. Pour beaucoup d'auteurs, le nom propre ne serait qu'une sorte de déictique, un index dont les seules fonctions seraient de désigner, d'identifier ou d'interpeller un individu. Benveniste (1976 : 200) exprime ce point de vue quand il écrit: «Ce que l'on entend ordinairement par nom propre est une marque conventionnelle d'identification sociale telle qu'elle puisse désigner constamment et de manière unique un individu unique». Or, nous l'avons esquissé plus haut en évoquant l'étonnement de Montaigne et les données accumulées par les folkloristes et les ethnologues, les arguments empiriques ne manquent pas pour infirmer une telle définition qui traite le nom propre comme un "index". Au vrai, si les dénominations individuelles avaient pour seule fonction d'identifier (tels des numéros singuliers qui caractériseraient chacun une personne distincte), les systèmes de noms propres attestés dans la plupart des sociétés apparaîtraient largement dysfonctionnels. Nous voilà donc ramené au paradoxe que nous soulignons en ouvrant cette étude: à quoi rime la complexité des répon-

ses à une question simple, celle de l'identification individuelle? Quels sont les règles et les enjeux de ce jeu impossible où l'individualité échappe dès qu'on croit la saisir?

Le système anthroponymique qu'utilisent les Guidar du Nord-Cameroun offre un exemple particulièrement éloquent des fonctions qu'assignent, en général, les sociétés aux noms de personnes. Chez les Guidar, tout individu reçoit «au cours de son existence deux noms: à sa naissance, d'abord, un nom qui indique son rang de naissance, puis, trois ou quatre mois plus tard, un "surnom" qui le désigne de façon plus personnelle» (Collard 1973: 45). Les premiers noms sont identiques pour tous les Guidar qui ont le même rang de naissance; ainsi tous les aînés sont nommés *Tizi*, toutes les aînées *Keza*; la distinction sexuelle n'est d'ailleurs marquée que pour les quatre premiers enfants; le cinquième né recevra indifféremment, qu'il soit garçon ou fille, le nom de *Madi*, le sixième celui de *Todou* etc. Ces prénoms ordinaires «sont, si l'on veut, des numéros» (Collard 1973: 45), étiquetant chacun selon degré de séniorité. On pourrait penser que le surnom est, lui, unique, à des fins de distinction; il n'en est rien: «C'est en général le nom du père qui est d'ailleurs le plus souvent un nom-numéro. Ainsi, la plupart des Guidar ont-ils un nom composé en fait de deux noms numéros: le leur propre et celui de leur père» (Collard 1973: 48). Qu'un tel système permette l'identification personnelle (par l'usage du prénom ordinal au sein de la famille, et du nom-composé à l'intérieur du groupe), on en conviendra sans peine; mais là n'est pas sa seule fonction: il classe en fait les individus selon leur position généalogique, si bien que les homonymes sont ceux qui ont le même statut natal. Ces noms de personnes, on le voit, ne peuvent être assimilés à de simples déictiques: leurs propriétés sémantiques sont de même nature que celles des autres catégories nominales; je peux définir *Tizi*, en le décomposant en plus petits éléments de signification (analyse sémique): enfant + mâle + aîné,, comme je peux définir par les "sèmes" qu'ils incluent "cheval", "homme" ou "tortue". Ce système anthroponymique apparaît, par ailleurs, gouverné par deux fonctions antagonistes: une fonction de classification assignant le même nom à tous ceux qui partagent le même rang de naissance — et éventuellement le même sexe — une fonction d'identification, rendue possible — mais pas toujours certaine — par la combinaison d'un petit nombre d'unités appartenant à une série fermée. On repère là un trait commun à la plupart des systèmes anthroponymiques: mieux ils classent, moins bien ils identifient; ou encore, pour parler comme les logiciens, ce qu'ils font gagner en extension (sociologique), ils le font perdre en compréhension et en identification (individuelle). En définitive, on le voit, la faiblesse distinctive d'un système de noms propres n'est que l'envers de sa richesse classificatoire (9).

Cette formule fait écho aux réflexions pionnières de Cl. Lévi-Strauss qui, dans deux chapitres de *La pensée sauvage*, prend la mesure du

paradoxe de la dénomination individuelle. Faut-il rappeler les conclusions que tire cet auteur de l'examen d'un très vaste échantillon de cas africains, australiens et amérindiens? «On ne nomme donc jamais, on classe l'autre», «le nom propre demeure toujours du côté de la classification», assignant à l'individu «une position dans un système comportant plusieurs dimensions», confirmant son appartenance à une «classe préordonnée: un groupe social dans un système de groupes, un statut natal dans un système de statuts». «N'importe quel système, ajoute Lévi-Strauss, traite l'individuation comme une classification». Ces perspectives, renouvelant les problématiques en matière d'anthroponymie, ne sont pas restées sans lendemain; l'onomastique, boudée jusqu'alors par les ethnologues, est devenue un terrain à la mode comme en témoigne la floraison de publications sur ce thème depuis une dizaine d'années (10). C'est à dégager les principes selon lesquels les sociétés classent les individus en les dénommant, les mécanismes de dévolution des noms que sont aujourd'hui consacrées la plupart des études ethnologiques en matière d'anthroponymie.

L'intérêt d'une telle démarche — centrée sur les règles de choix, et non plus sur la forme ou le sens présumé, des dénominations — est de cerner les lignes de force autour desquelles s'articule le champ social et que symbolise la constellation de noms dont chaque individu est nanti. Ainsi, dans nos sociétés, le patronyme, les prénoms, le sobriquet de lignée, de quartier, de commune, le surnom individuel fonctionnent comme des classificateurs, confirmant l'appartenance du sujet dénommé à une «classe préordonnée» (groupe familial, sexe, «lignage», communauté vicinale, locale, professionnelle) et signalent chacun une des tendances dominantes qui ordonne le système social (l'accentuation patrilinéaire, dans les règles qui gouvernent la transmission du patronyme, l'importance de la parenté spirituelle et du rang de naissance, dans celles qui président au choix du prénom, la résidence, l'appartenance locale, le statut social, à travers la dévolution des sobriquets...) (11).

L'individu apparaît ainsi comme le support de classifications multiples qui viennent enrichir, au fil de sa vie, sa définition sociale. Considérons, à titre d'exemple, l'ensemble des appellations dont est nanti un individu dans une commune languedocienne du département de l'Hérault, située en bordure de l'étang de Thau (12).

Le prénom est, selon la norme, et était généralement, dans la pratique, attribué selon des règles strictes. L'aîné recevait le prénom de son grand-père paternel (PP) (13), le cadet celui de son grand-père maternel (PM); l'aînée des filles héritait le prénom de la mère de sa mère (MM); la cadette celui de la mère de son père (MP). Deux critères se combinaient donc pour l'attribution du prénom, la séniorité et le sexe, l'aîné recevant son prénom de la lignée paternelle, l'aînée de la lignée maternelle, la situation s'inversant pour les cadets. On peut aisément juger des effets d'un tel système: un certain nombre de cousins germains

portaient le même prénom, les uns parce qu'ils étaient les petits-fils aînés en ligne paternelle, les autres parce qu'ils étaient les petits-fils cadets en ligne maternelle. Le sous-système des prénoms permettait donc, à l'intérieur d'une même lignée, de classer les individus selon leur sexe, leur position généalogique (tous les homonymes appartenaient soit à une même génération soit à des générations alternées), la nature de leurs liens à leurs grands parents et leur rang de naissance au sein d'une même génération.

Les patronymes constituent d'autres points de repère dans ce paysage onomastique; ils fonctionnent comme des classificateurs de lignées indiquant, d'une part, l'apparement — proche ou lointain — de ceux qui portent le même nom de famille, confirmant, d'autre part, la dominante patrilinéaire du type de filiation (le patronyme se transmet, comme son nom l'indique, en ligne paternelle).

Un autre type d'appellation était couramment utilisé: le diminutif patronymique formé du patronyme auquel on adjoignait un suffixe diminutif. Ainsi le diminutif du patronyme "Bigot" était "Bigotou" pour les garçons, "Bigotoune" pour les filles. Le port de ce diminutif était exclusivement réservé aux aîné(e)s enfants d'aînée; cette appellation signalait ainsi de façon redondante le rang de naissance mais surtout consacrait le statut natal dans la lignée; contrairement aux prénoms sa transmission est continue, du moins pour les garçons: "Bigotou" est le fils aîné d'un "Bigotou", lui-même fils aîné d'une branche aînée; "Bigotoune" est la fille aînée d'un "Bigotou" mais elle ne transmettra pas son diminutif à l'aînée de ses filles, l'attribution de ces "surnoms" se faisant exclusivement en ligne paternelle. Le système d'attribution du patronyme, du prénom, du diminutif patronymique repose ainsi sur quatre dimensions: la filiation, le sexe, l'aînesse, l'aînesse dans la lignée.

La richesse classificatoire de ce système anthroponymique ne s'épuise cependant pas dans le répertoire des conventions qui régissent le choix du prénom ou du diminutif patronymique. Dans l'usage quotidien, on interpelle souvent les individus par leur sobriquet, appellation proprement individuelle celle-là, qui ne se transmet pas d'une génération à l'autre. Que le surnom individuel joue le rôle d'une "soupape de sûreté", garantissant l'identification personnelle dans un système où les homonymies partielles ou totales sont fréquentes, cela ne fait aucun doute. Mais l'analyse de la distribution de ces surnoms dans l'ensemble de la collectivité convainc que ce n'est pas là leur seule fonction: si l'attribution des surnoms ne répond pas à des normes, elle est cependant régie par des règles qu'un patient examen du jeu permet de mettre au jour. Le port des sobriquets individuels est, en général, réservé aux hommes; dans cette société "dualiste", où voisinent "gens de l'étang" et "gens de la vigne", l'emploi du surnom marque également une limite entre ces deux groupes socio-professionnels: général chez les pêcheurs-conchyliculteurs, il est rare,

voire exceptionnel, chez les viticulteurs. Contrairement au port du patronyme, du prénom ou du diminutif patronymique — qui symbolise la reproduction du système social dans la longue durée — l'emploi du surnom scande les âges de la vie individuelle et le rythme de l'ascension sociale; attribué pendant l'enfance, le surnom peut suivre son détenteur jusqu'à la mort, changer au fil de l'existence — si un événement saillant justifie un nouveau baptême — s'enfouir pour ne plus réapparaître — si le surnommé a acquis des quartiers de noblesse économique, un prestige social qui l'excluent de ce jeu communautaire. Traçant des limites mobiles entre des individus aux statuts différenciés, l'usage quotidien de ces appellations dessine une autre frontière: on ne les emploie ni devant un étranger ni en dehors du cadre communautaire; leur maîtrise, leur emploi s'amortissent ainsi aux limites du "pays", traçant une frontière symbolique entre "nous" et les "autres". Ici encore l'identificateur fonctionne donc comme un classificateur signalant le sexe, le statut professionnel, l'autochtonie, l'appartenance locale...

En définitive, l'ensemble de ces appellations forme un code dont chaque élément désigne une facette de l'identité du sujet dénommé. Tel individu aîné, fils d'aîné, pêcheur..., sera nanti du prénom de son grand-père paternel, d'un diminutif patronymique transmis en ligne continue, d'un surnom... qu'il perdra s'il devient par exemple un riche commerçant de fruits de mer. Ainsi s'établit une correspondance rigoureuse entre les critères définissant la position sociale d'un individu et la chaîne des appellations utilisées pour le désigner.

Faut-il s'arrêter à ce constat, à repérer la grille classificatoire que chaque société plaque sur ses membres, à cerner les "règles" de transmission ou d'attribution des noms, les critères qui les sous-tendent, les pôles majeurs d'affiliation qu'elles symbolisent?

Plusieurs voies s'offrent pour dépasser ce simple verdict classificatoire. De nombreux auteurs, travaillant sur le domaine européen, ont noté l'écart considérable, en matière d'anthroponymie, entre les normes qui régissent la dévolution des noms et les pratiques que révèle l'analyse ethnographique (14). Cette fragilité des usages n'est pas seulement liée aux mutations rapides qui ont affecté les structures familiales et communautaires dans ces sociétés. Au demeurant, les individus connaissent et reconnaissent le schéma idéal d'attribution des noms même s'ils ne l'appliquent pas. A quoi rime cet écart entre normes et pratiques? L'examen de quelques cas en France méridionale fait apparaître des stratégies appellatives très contrastés selon les groupes sociaux. Revenons sur les bords de l'étang de Thau. L'analyse révèle que si les viticulteurs détenteurs d'un patrimoine foncier qu'ils s'efforcent de ne point démembrer, observent dans l'ensemble les règles traditionnelles de dévolution des noms, les pêcheurs-conchyliculteurs, gens de la mer, au patrimoine ténu et flottant, sont beaucoup moins soucieux de transmettre les appellations de leurs ancêtres, de symbo-

liser l'identité et la perpétuation de leur lignée. Les surnoms dont on les affuble sont — toutes proportions gardées — à l'image de leur embarcation, strictement individuels, détruits par la corrosion du temps qui n'atteint pas la terre où s'enracinent les lignées de viticulteurs. Ainsi les traditions se perpétuent chez les gens de la terre, là où la transmission du patrimoine symbolique se superpose à celle du capital matériel, et s'estompent — si elles ont jamais été véritablement ancrées — chez les gens de la barque qui dérive à chaque génération. Transportons nous en basse Provence, dans ce monde où les "ménagers", les "gens des mas" (habitations dispersées) et les "paysans", les "travailleurs", qui résident dans l'enceinte du village, participent de deux univers — sociologiques et symboliques — si distincts. Les règles de dévolution des noms sont, à quelques variantes près, similaires à celles que nous avons repérées dans le voisin Languedoc. Mais, si elles sont observées avec rigueur dans la "classe patriarcale" (15) que forment les "ménagers", attachés à la perpétuation de l'"héritage paternel", elles sont beaucoup plus largement ignorées dans le monde "laborieux" de l'"agro-ville". En outre, si les "mas" sont toujours affublés d'un nom — souvent un anthroponyme, celui de la famille fondatrice — les maisons du village groupé ne sont, sauf exception, jamais dénommées. L'importance accordée aux noms est, on le voit, à la mesure de l'ampleur, de la stabilité du patrimoine que ceux-ci symbolisent. Tout autant qu'à dresser un inventaire des règles d'attribution des noms, l'analyse anthropologique doit mettre au jour les facteurs contextuels qui modulent l'usage de ces règles, les manipulations différentielles de ce capital symbolique selon les groupes sociaux.

L'intérêt heuristique de l'anthroponymie apparaît encore plus clairement quand l'enquête révèle la coexistence, au sein d'une même formation sociale, de plusieurs systèmes d'appellations, opérant chacun une classification distincte des individus. Cette coexistence ou le chevauchement de grilles classificatoires fondées sur des critères différents expriment les contradictions ou les points de tension au sein du système social.

Il en est ainsi quand deux principes majeurs d'affiliation — celui rattachant l'individu à une lignée, celui le rattachant à une "maison" — entrent en concurrence (16); dans ce cas, le patronyme d'un certain nombre d'individus est gommé, dans l'usage quotidien, au profit du nom de leur "maison" respective dont on se sert pour les désigner. Autrement dit l'appartenance à la *domus* prend le pas sur la filiation biologique et sociale. Dans les sociétés européennes, il existe ainsi une gamme variée de pratiques jouant la maison contre la famille, ou pour un homme, la famille où il réside contre la famille dont il est issu, privilégiant l'identification domestique par rapport à l'identification patronymique. A cette formule se rattachent des usages contemporains, ou ancrés dans la très longue durée, qui consacrent la dépendance du serviteur à l'égard de son maître: chauffeurs désignés par leur prénom

suivi du nom de leur "patron"; esclaves affranchis, à Rome, qui adoptaient prénoms et gentilice de leur ancien maître dont ils devenaient les "clients". On connaît aussi, dans nos sociétés l'infortune anthroponymique des "gendres" venus s'installer dans l'exploitation de leur beau-père dont ils reprenaient le nom, leur propre patronyme étant ignoré ou tu dans l'usage quotidien. Mais dans tous les cas que nous venons de citer la prédominance de la "maison", comme pôle majeur d'affiliation, se lit encore à travers des noms de famille qui englobent, selon les cas, l'ensemble des serviteurs, des clients ou du groupe domestique. A l'inverse dans les sociétés pyrénéennes, la "maison" — entité conçue et perçue comme un ensemble de biens matériels et fonciers, comme une instance médiatrice pour l'exercice des droits d'usage communautaire, comme un patrimoine symbolique dont la transmission peut être disjointe de la filiation (17) — s'affirme comme l'unité sociale de base, pourvue d'un nom qui sert à désigner ceux qui y résident. «Le nom de famille de l'enfant, écrit Le Saulnier (1951: 54-55), était celui de son père, son nom de maison était celui de la maison qu'occupaient ses parents, *qu'elle vint de son père, de sa mère ou de quiconque par achat ou par succession*. S'il était héritier, il gardait plus tard le même nom de maison, sinon il prenait celui de la maison où il s'établissait. Le nom de maison servait dans l'usage courant». Le chevauchement, la complexité des appellations désignent ainsi les lieux stratégiques autour desquels s'organisent ces sociétés: l'ancrage territorial et la filiation qui tantôt se superposent, tantôt se disjointent.

La diversité des systèmes classificatoires attestée au sein d'une société témoigne parfois d'un traitement différentiel de la mémoire généalogique, qui ne relève jamais de l'arbitraire. Ainsi à Bali. Le nom propre, chez les gens du peuple, est un teknonyme; les fonctions de ce type d'appellation sont précisément analysées par Geertz & Geertz (1964: 104): «First, there is the identification of man and wife as joint procreators (père et mère de X). Second, there is the generational or age-stratification of the community (PP de X, MP de X, etc...). And there is the feature we find only in Bali: the delineation of a four-position chain of filiation, a truncated "descent"-line with all members bearing the same name». Ce qui frappe ici, c'est la faible profondeur généalogique de l'unité de parenté (le *dadia*): «Any tie is intrinsically untraceable which is based on a common ancestor more than four generations ascendant from the oldest living member of the kin group» (Geertz & Geertz 1964: 101). Geertz & Geertz (1964: 101), peuvent, à bon droit, parler de «systematic genealogical amnesia» pour caractériser cet usage de la teknonymie. Quels enjeux cette amnésie structurelle recouvre-t-elle? Que veut-on oublier? Geertz & Geertz démontrent que la conscience d'une commune appartenance généalogique perturberait le fonctionnement de la société balinaise, structurée en groupes de localité. Les mariages étant endogamiques, la reconnaissance d'un même ancêtre éponyme entraînerait que l'on con-

tracte ses alliances «over the bounds of the local community», ce qui serait «disruptive rather than integrative in effect» (Geertz & Geertz 1964: 103). Sous la teknonymie se loge donc une stratégie: l'amnésie généalogique a pour fonction de privilégier les liens de localité par rapport aux «translocal descent ties» (Geertz & Geertz 1964: 104). A l'inverse, la noblesse balinaise n'utilise pas les teknonymes; à l'amnésie généalogique, elle oppose la mémoire généalogique: «their kin groups are more strongly corporate, larger, more enduring and are buttressed by lengthy genealogical traditions, traditions which are absent among the commoners» (Geertz & Geertz 1964: 94). Cette tradition généalogique sanctionne et légitime le pouvoir — translocal — de la noblesse. En définitive, les différences entre les systèmes d'appellations des gens du peuple et de la noblesse reproduisent la contradiction majeure de la société balinaise: des groupes stables de parenté dominant des groupes de localité.

Dans tous les cas que nous venons d'évoquer, l'attribution des noms n'est pas une simple opération monotone de classification; elle recouvre des stratégies, des enjeux, ceux-là même qui structurent le champ social mais l'analyse ne peut les dévoiler que si elle envisage le système anthroponymique dans son entier, c'est-à-dire la totalité des appellations qu'on utilise pour désigner un individu et les différences entre les divers systèmes d'appellations attestés dans une société. Mieux, elle doit mettre au jour le fonctionnement de ces systèmes dans l'ensemble de la structure sociale.

C'est là, me semble-t-il une condition impérative pour dépasser le paradoxe qui fait surgir le «constat anthroponymique»: un certain nombre de procédés classificatoires identiques sont attestés dans des sociétés très différentes et, à l'inverse, des sociétés similaires classent les individus selon des procédés différents. Ainsi la «papponymie» (attribution du nom personnel du grand-père paternel au petit-fils aîné) est attesté en Grèce, en France, en Egypte ou encore dans certaines sociétés africaines...; la teknonymie aussi bien en Indonésie que dans les pays arabes (18). A l'inverse on pourrait s'étonner que la dévolution des prénoms ne suive pas le même ordre en Provence, en Corse ou en Espagne... En fait les convergences que nous venons de noter font écho à des règles générales qui transcendent la diversité des sociétés et des cultures: la dation du prénom du grand-père symbolise le principe qui gouverne les relations entre générations consécutives et alternées (scission des familles à chaque génération mais cependant continuité de la lignée, répétition de l'identique); si la teknonymie est un procédé si largement répandu, c'est qu'elle signale cet événement majeur dans le parcours biographique — ou sociologique — qu'est la paternité (ou la maternité). Quant aux variantes de traitement anthroponymique dans des régions contiguës ou proches, elles reposent souvent sur des principes identiques même si leurs modalités affichent quelque fantaisie différentielle: si, par exemple, l'ordre d'attribution

des prénoms n'est pas semblable, il respecte cependant le même équilibre entre lignées paternelle et maternelle, l'alternance des générations...

Faut-il pour autant se borner à un tel constat d'évidence?

En fait, un même paradigme — d'une désolante banalité — peut tenir des fonctions radicalement différentes selon le contexte social et structural où il s'intègre.

Sous la teknonymie, par exemple, se cachent des stratégies bien distinctes. On a vu, en faisant référence aux travaux de Geertz & Geertz (1964), quels services on attendait, à Bali, de cette forme d'amnésie généalogique. A l'inverse, chez les Pena d'Indonésie, étudiés par R. Needham, la teknonymie est un simple procédé classificatoire; elle a pour fonction essentielle «of focusing attention on the marital couple as joint procreators by classifying them together socially under the single name of their child, and setting them apart from the immature, the childless, and the aged, but lacks the ...other implications we have traced for Bali» (Geertz & Geertz 1964:104).

Il en est des prénoms des grands-parents comme de ceux des enfants: leur attribution peut recouvrir, outre les fonctions générales que l'on a dégagées plus haut (scission des familles à chaque génération mais aussi pérennité du groupe familial défiant le temps et la mort), des enjeux, des stratégies, des sens bien différents d'un cas à l'autre. En France, la dation du prénom du grand-père à l'enfant est souvent perçue comme le symbole de la proximité, de l'association, en maintes circonstances, de «l'aïeul et du petit-fils» (Zonabend 1980: 13). Elle peut aussi connoter «l'idée que les traits héréditaires sautent toujours une génération et se transmettent des grands-parents aux petits-enfants» (Burguière 1980: 41); elle peut encore, là où elle n'est pas — ou plus — une règle générale, assumer une fonction distinctive singularisant une classe sociale soucieuse de ses atavismes, de la pérennité de son patrimoine symbolique. Dans un certain nombre de sociétés méditerranéennes, cette pratique fait écho à des croyances ou à des enjeux d'une autre nature; dans la Florence de la Renaissance, elle visait tout à la fois à signifier la continuité du lignage et à permettre la réincarnation des aïeux disparus (on n'attribuait le nom d'un grand-parent qu'après le décès de celui-ci). «En honorant et en réincarnant les défunts les vivants évitent de les aliéner; ils les neutralisent, les "rachètent" les empêchent de flotter impunément dans l'espace indécis et menaçant des ombres» (Klapisch-Zuber 1980: 99). Dans l'île de Karpathos, en Grèce, l'attribution des prénoms du grand-père et de la grand-mère sanctionne, comme ailleurs, la continuité des lignées (seul[e]s les aîné[e]s enfants d'aîné[e]s ont droit à ces appellations) mais aussi la transmission des biens (le mode de filiation est ici bilinéaire) (Vernier 1980). On comprend dans un tel contexte la vigilance des cadets — qui sont déshérités — à surprendre la défaillance des couples d'aînés (stérilité...) pour s'approprier la transmission des noms des grands-parents et par

là même le capital que ceux-ci symbolisent.

Sous la transmission alternée du prénom se logent donc des significations et des enjeux bien différents: ici le prénom de l'aïeul fonctionne comme un simple repère classificatoire, là il symbolise une proximité quotidienne, ici la réincarnation, là le capital économique ou encore le pouvoir avec sa suite de privilèges et d'honneurs.

Loin de se borner à repérer des règles anthroponymiques, l'analyse anthropologique doit mettre au jour les significations que les sociétés attribuent à ces paradigmes, la manière dont elles les bricolent, les chargent de sens ou de sous-entendus.

Usages différentiels, selon les groupes sociaux, de règles communes, coexistence ou chevauchement de systèmes classificatoires distincts au sein d'une formation sociale, significations divergentes conférées à un même modèle général d'une culture à l'autre... autant de pratiques, de constatations qui invitent à demander plus à l'anthroponymie qu'un simple répertoire des normes dominantes ou des conventions formelles qui régissent l'attribution des noms. L'examen des "pratiques appellatives", de leurs variations selon le contexte d'énonciation, confirme la complexité de ce jeu de la dénomination, dont on manipule les règles au gré des circonstances. L'emploi de telle catégorie d'appellation dans le discours (en adresse, en référence à soi ou à autrui) dépend tantôt de la position relative des interlocuteurs dans le système social, tantôt du lieu ou des circonstances — neutres ou marquées — où est émis le message, tantôt d'une intention plus personnelle du locuteur. Ainsi selon les circonstances est exhibée une des facettes de l'identité du sujet — qui se présente, que l'on interpelle ou que l'on désigne. Les sociolinguistes (Perret 1970; Ervin-Tripp 1972, etc.) — plus rarement les anthropologues (Evans-Pritchard 1971; Centlivres 1972, etc.) — ont analysé avec précision les normes contextuelles qui gouvernent le choix des appellatifs dans le discours. Peu ont cependant noté que ces variations dans l'usage jouent sur un double registre: la diversité des statuts et des rôles que l'on assigne à un individu selon les circonstances mais aussi la nature des sentiments que l'on donne ou que l'on prête à son interlocuteur ou au délocuteur (de l'hypocoristique amoureux au "Le Durand" vengeur) (voir Léon 1976). L'analyse des pratiques appellatives (considérées dans leur extrême bigarrure: des noms officiels aux diminutifs employés dans les groupes de pairs ou aux reconstructions raffinées d'alcôve) permet ainsi de cerner la diversité des attitudes et des sentiments, l'amitié, l'amour, l'hostilité, la solennité... Ici encore les noms apparaissent comme des classificateurs, dont les variations dans l'usage assignent des barrières mouvantes au champ des relations individuelles. Ce n'est pas le moindre intérêt de l'anthroponymie que de révéler ces limites à la fois conceptuelles et sentimentales sur lesquelles l'analyse à difficilement prise.

En soulignant l'intérêt heuristique d'une étude des noms de per-

sonnes pour saisir les normes (idéales) et le fonctionnement (réel) d'une société avons-nous pour autant fait un tour complet de l'horizon anthroponymique? Un continent demeure dans l'ombre, celui pourtant où venaient s'arrimer la plupart des études anthropologiques pendant la première moitié de ce siècle (Lévy-Bruhl 1910; Larock 1932): l'univers symbolique dont participent les noms propres, le pouvoir qu'on y lit. C'est à explorer — dans un optique renouvelée — cet autre continent de l'anthroponymie qu'est consacré un volet de l'étude qui va suivre. Ainsi se relie et se conjoignent deux approches de la nomination, de ce jeu aux règles multiples dont l'enjeu est l'identité.

Notes

1. Voir, à titre d'exemples, les données réunies sur la haute-Provence par A. Colomp (1980: 46 et 50), sur le pays bigouden (Bretagne) par M. Segalen (1980: 64) ou encore les informations fournies par A. Burguière (1980: 28) sur la répartition des prénoms dans l'ancienne France: «Toute corpus de prénoms entre les XIII^e et XVIII^e siècles (...) présente à peu près la même répartition: (...) un petit nombre de prénoms leaders sont portés par plus de la moitié de la population».

2. Voir, par exemple, les actes du Colloque de Florence, *Annales de démographie historique: Techniques et méthodes* (1972).

3. Cf. les remarques de J. Maitre (1964).

4. Cf. les analyses de M. Vovelle sur la répartition des prénoms dans la Provence du XVIII^e siècle (1978).

5. Voir l'aperçu et les références bibliographiques que F. Zonabend (1980) donne de ces travaux.

6. Tâche pour le moins problématique si l'on suit les conclusions de J. Molino (1982: 12): «Les conclusions que l'on peut tirer de l'étude morpho-syntaxique du nom propre sont les suivantes: il n'y a pas de caractérisation définie du nom propre ni dans une langue donnée, ni encore moins dans une perspective générale».

7. Les sobriquets — individuels ou collectifs — dont les folkloristes ont établi d'interminables listes — ont rarement fait l'objet d'analyses sémantiques approfondies. Il y aurait pourtant là matière à analyser les fonctions sociales de la plaisanterie et à s'interroger sur la fréquence de certaines corrélations, celle notamment qui associe les groupes voisins à des mangeurs d'immondices, de mets crus ou répugnants («mange-limaces», «mange-chenilles», etc...) (voir des remarques sur ce thème dans Bromberger [1982: 121-122]).

8. A l'exception de quelques études pionnières, dont celle de R.H. Le Saulnier de Saint-Jouan (1950-52) sur l'anthroponymie béarnaise.

9. Voir sur ce thème les contributions incluses dans le n° 66 (1982) de la revue *Langages*.

10. Pour une bibliographie partielle de ces travaux voir Bromberger (1982) et, pour le domaine européen, Zonabend (1980).

11. Sur ces différents aspects voir Zonabend (1977, 1979, 1980).

12. Pour plus de détails et la formalisation du système anthroponymique en usage dans cette commune, voir Bromberger (1976).

13. L'ordre d'attribution des parents spirituels ne se superposait pas exactement à celui des prénoms, le grand-père paternel et la grand-mère maternelle étant généralement choisis comme parrain et marraine du premier enfant (quel que fût son sexe), le grand-père maternel et la grand-mère paternelle pour le second; les parents spirituels des autres enfants étaient choisis dans la parenté proche, en respectant l'équilibre entre lignées paternelle et maternelle.

14. Voir, par exemple, pour la Corse les données chiffrées fournies par G. Ravis-Giordani (1981).

15. Ce sont là les expressions employées par les préfets des Bouches-du-Rhône et du Var au début du XIX^{ème} siècle.

16. Sur ce point voir l'étude fondamentale de Lévi-Strauss (1979).

17. Ainsi dans le pays basque «les morts au lieu d'appartenir à leurs descendants continuent d'appartenir à la maison... et se séparent de leurs descendants quand ceux-ci quittent leur maison... La maison conserve la possession ou propriété des tombes familiales dans le cimetière» (Colas 1923, cité par Le Roy-Ladurie 1975: 61-62).

18. Dans le système arabe, le teknonyme (*kunya*) complète les autres appellations dont est nanti l'individu: *ism* (nom personnel), suivi du nom du père, auquel il est relié par le terme *ibn, nisba* (ethnique indiquant l'origine du dénommé ou de sa famille), *laqab* (surnom se référant au métier ou à une particularité).

Bibliographie

- Annales de démographie historique: techniques et méthodes*. Actes du colloque de Florence. 1972. La-Haye: Mouton.
- Benveniste, E. 1976. *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard.
- Bromberger, C. (avec la collaboration de G. Porcell). 1976. Choix, dation et règles d'utilisation des noms propres dans une commune de l'Hérault: Bouzigues. *Le Monde Alpin et Rhodanien* 1-2: 133-151.
- 1982. Pour une analyse anthropologique des noms de personnes. *Langages* 66: 103-124.
- Burguière, A. 1980. Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'ancien régime (XVI^e-XVIII^e siècles). *L'Homme* 20, 4: 25-42.
- Centlivres, P. 1972. Noms, surnoms et termes d'adresse dans le Nord Afghan. *Studia Iranica* 1, 1: 89-102.
- Collard, C. 1973. Les "noms - numéros" chez les Guidar. *L'Homme* 45-59.
- Collomp, A. 1980. Le nom gardé. La dénomination personnelle en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles. *L'Homme* 20, 4: 43-62.
- Ervin-Tripp, S. 1972. "Sociolinguistic rules of address" in *Sociolinguistics*, sous la direction de J. B. Pride & J. Holmes, pp. 225:240. Harmondsworth: Penguin Modern Linguistic Readings.
- Evans-Pritchard, E.E. 1971. "Les noms de personnes chez les Nuer", in E.E. Evans-Pritchard, *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie sociale*, Paris: Payot.
- Gertz, H. & C. Geertz. 1964. Teknonymy in Bali: parenthood, age grading and genealogical amnesia, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* 94, 2: 94-108.
- Klapisch-Zuber, C. 1980. Le nom "refait". La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles). *L'Homme* 20, 4: 77-104.
- Larock, V. 1932. *Essai sur la valeur sacrée et la valeur sociale des noms de personnes dans les sociétés inférieures*. Paris: Leroux.

- Léon, M. 1976. "Of names and first names in a small French rural community: linguistic and sociological approaches. *Semiotica* 17: 3.
- Le Roy-Ladurie, E. 1975. *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*. Paris: Gallimard.
- Le Saulnier de Saint-Jouan, M.R. Le nom de famille en Béarn et ses origines. *Revue Internationale d'Onomastique*, juin 1950 à décembre 1952.
- Lévi-Strauss, C. 1979. "L'organisation sociale des Kwakiutl", in C. Lévi-Strauss *La voie des masques*, pp. 164-192. Paris: Plon.
- Levy-Bruhl, L. 1910. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*. Paris: Alcan.
- Maitre, J. 1964. Les fréquences des prénoms de baptême en France. *L'Année Sociologique*: 31-74.
- Molino, J. 1982. Le nom propre dans la langue. *Langages* 66: 5-20.
- Perret, D. 1970. Les appellatifs. *Langages* 17: 112-118.
- Ravis-Giordani, G. 1981. *Les communautés pastorales du Niolu*. Thèse d'Etat. Paris: Université de Paris V.
- Segalen, M. 1980. Le nom caché. La dénomination dans le pays bigouden sud. *L'Homme* 20, 4: 63-76.
- Vallet, A. 1961. *Les noms de personnes du Forez et confins aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*. Lyon: Les Belles Lettres.
- Vernier, B. 1980. La circulation des biens, de la main-d'oeuvre et des prénoms à Karpathos: du bon usage des parents et de la parenté. *Actes de la Recherche en sciences sociales* 31.
- Vovelle, M. 1978. *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*. Paris: Le Seuil.
- Zonabend, F. 1977. "Pourquoi nommer? Les noms de personnes dans un village français: Minot-en-Châtillonnais", in *L'Identité. Séminaire dirigé par C. Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, pp. 257-286. Paris: Grasset.
- 1979. Jeux de noms. Les noms de personnes à Minot. *Etudes Rurales* 74: 51-85.
- 1980. Le nom de personne. *L'Homme* 20, 4: 7-23.